

AUTORISATION PARENTALE - CONCOURS COSPLAY ANGERS GEEKFEST #5

L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineur-e-s de moins de 18 ans à date du concours cosplay d'Angers Geekfest 2024, le samedi 06 avril 2024. Sans cette autorisation parentale, les organisateurs du festival refuseront la participation de la personne mineure de manière automatique et sans recours possibles. Cette autorisation parentale est valable uniquement pour l'événement Angers Geekfest 2024 et pour une seule personne.

Je soussigné-e
domicilié-e au/à
certifie être représentant-e légal-e de

et l'autorise par la présente à participer au concours cosplay de la cinquième édition d'Angers Geekfest qui se déroulera le samedi 06 avril 2024 au Parc des Expositions d'Angers.
Tous-tes les participant-e-s du concours adhèrent à la totalité du règlement du concours.

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE - MINEUR-ES

J'autorise le-la mineur-e dont j'ai la responsabilité à être filmé-e et photographié-e dans le cadre des vidéos et reportages photos réalisés par les équipes organisatrices d'Angers Geekfest 2024. M'engage à ne faire aucune restriction de son droit à l'image.

Autorise la société LENNO, ainsi que l'association MANDORA, à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la/les photographie-s, le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) le-la représentant, prises/réalisées dans le contexte suivant :

Angers Geekfest 2024 – 06 et 07 avril 2024 au Parc des Expositions d'Angers

Les œuvres précitées seront utilisées par LENNO et MANDORA afin de communiquer sur Angers Geekfest, ses animations et sur l'activité de l'entreprise et de l'association.

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de LENNO et/ou MANDORA, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur les réseaux sociaux et sites internet gérés par les organismes.

LENNO et/ou MANDORA pourront faire tout usage des œuvres, pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à sa réputation, à sa vie privée, à son intégrité.

Fait à Le/...../ 2024

Signature du/de la représentant-e légal-e précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » et de son Nom et Prénom + copie d'une pièce d'identité du/de la tuteur-trice légal-e :



LENNO



ANGERS GEEKFEST

Règlement concours cosplay - MINEURS Angers Geekfest #5 (samedi 06 avril 2024)

Organisation générale

L'événement **Angers Geekfest** ci-après nommé "festival" qui a lieu les **06 & 07 avril 2024** au Parc des Expositions d'Angers est un événement organisé par l'Agence Lenno et Destination Angers. Le concours cosplay durant ce festival est co-organisé par l'Agence Lenno et l'Association Mandora ci-après nommés "les organisateurs".

Ce règlement, rédigé par l'Agence Lenno et l'Association Mandora, s'applique uniquement à cette édition d' **Angers Geekfest 2024**. Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, pour des raisons de planning, de logistique ou tout souci lié à la sécurité des participant-e-s, staff encadrant, jury, et public. Toute modification du présent règlement peut-être effectuée sans préavis, les participant-e-s confirmé-e-s en seront toutefois notifié-e-s le cas échéant.

Concours

Dans le cadre du festival **Angers Geekfest 2024**, les organisateurs proposent un concours cosplay ouvert à tout-e-s en **présentation solo**. Le concours cosplay consiste à présenter un costume devant un jury lors d'un entretien suivi d'une prestation scénique devant le public, l'ensemble étant conçu et réalisé par le-la participant-e. Le concours aura lieu le **samedi 06 avril 2024**, le planning détaillé de la journée sera communiqué aux participant-e-s une semaine avant l'événement. Le découpage de la journée de concours est exposé au paragraphe *organisation de la journée*.

Modalités d'inscription et de participation

- **Accès aux pré-inscriptions :**

L'accès aux pré-inscriptions se fait via le formulaire en ligne disponible sur le site internet du festival Angers Geekfest à l'onglet cosplay. (<https://angersgeekfest.com/cosplay>)

Les pré-inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 04 mars 2024 jusqu'au **jeudi 28 mars 2024 à 12h**. Passé ce délai, aucune pré-inscription ne sera prise en compte, et aucune inscription sur place ne sera possible. Si la totalité des places disponibles ont été attribuées avant la date de clôture des pré-inscriptions, le formulaire en ligne sera fermé et aucun dossier supplémentaire ne pourra être déposé.

Attention, tout dossier incomplet sera automatiquement refusé, la personne ayant effectué l'envoi en sera notifiée par mail dans les 72H suivant l'envoi (3jours).

Les organisateurs s'engagent à envoyer un mail de confirmation de réception de la pré-inscription dans les 72H suivant l'envoi (3jours). Les confirmations et autres échanges entre les participant-e-s et les organisateurs se feront uniquement par mail.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout ou partie du dossier si un ou plusieurs élément-s ne respectent pas les critères de participation ou s'ils vont à l'encontre du caractère tout public du festival. La personne à l'origine de cette pré-inscription en sera notifiée le cas échéant.

- **Thématiques représentées**

Lors de la pré-inscription il sera demandé aux participant-e-s de renseigner le nom, l'œuvre, et la thématique du personnage présenté. Voici les différentes thématiques disponibles :

- Anime/ Manga asiatiques
- Dessins Animés
- Comics/ BD
- Films/Films d'animation
- Série TV
- Jeux Vidéo
- Musique
- Concept Art
- Création personnelle (d'après une image de référence uniquement)

- **Critères de participation**

Les pré-inscriptions seront étudiées par les organisateurs afin de pouvoir les valider en inscription selon les critères suivants :

- Le dossier de pré-inscription doit être **complet** avec des informations personnelles valides et **toutes les pièces jointes requises**.
- **Au moins une image de référence** sera demandée au·à le·la participant·e. La qualité et le détail de cette ou ces images auront une incidence sur la notation du jury.
- Le costume présenté doit être fait main par le·la participant·e au **minimum de 75%**. Seulement 1 à 3 pièces non réalisées peuvent être acceptées à condition de ne pas être majoritaires sur le costume (type accessoires et petits détails).
- Le·la participant·e ne peut pas participer si iel a déjà gagné un prix de podium durant les 5 derniers mois avec le dit costume ou s'il a participé à un concours national avec le dit costume.
- Les WIP (photos du processus de création du costume) doivent **obligatoirement** être fournis lors de la pré-inscription en ligne. Ils doivent être variés et de bonne qualité. Ces WIP seront présentés en amont du festival aux membres du jury afin qu'ils puissent observer les différentes techniques utilisées. Ils serviront également d'outils d'évaluation des critères de participation lors de la pré-inscription. Les organisateurs se réservent le droit de demander plus d'informations et/ou photos en cas de doute concernant le respect des critères de participation lors de l'étude du dossier de pré-inscription.

Les photos du costume finalisé ne sont pas prises en compte en tant que WIP.

- **Fichiers audio et vidéo**

La bande son et/ou vidéo doit également être obligatoirement fournie lors de la pré-inscription en respectant ce format :

- Bande son : format **MP3**, durée maximum d'**1m30**
- Vidéo : format **MP4**, durée maximum d'**1m30**

(La vidéo du-de la participant-e doit également contenir l'audio, il est demandé de fournir la piste audio séparée au cas où un soucis technique empêche les organisateurs d'utiliser la vidéo le jour du concours)

Attention, la piste doit être **claire et de bonne qualité** (sans bruits parasites ou enregistrement de voix saturé). Le contenu de la totalité de la prestation scénique (audio, vidéo et physique) doit être tout public. Il est donc demandé aux participant-e-s de ne pas utiliser de langage injurieux (voir le paragraphe "savoir-être"), de faire attention au ton employé, aux décors et gestuelle utilisée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une piste audio et/ou vidéo si ces critères ne sont pas respectés.

Les fichiers audio et vidéo doivent être nommés en suivant cet exemple : **prenomNOM_pseudo**

- **Documents obligatoires**

Lors de la pré-inscription, il est demandé aux participant-e-s de fournir deux documents **signés** disponibles sur la page de pré-inscriptions (sauf cas de participant-e-s mineur-e-s, voir paragraphe dédié) : Le présent **règlement**, ainsi que l'**autorisation de droit à l'image**.

- **Limites de participation et ordre de passage**

Un nombre de participation maximum est prévu en fonction du créneau horaire disponible pour le concours. Pour cette édition d'Angers Geekfest (2024), ce nombre s'élève à 18 places. L'ordre de passage s'effectue par ordre d'inscription.

Participant-e-s mineur-e-s

Le concours cosplay est également ouvert aux participant-e-s mineur-e-s. Des **modalités de pré-inscription supplémentaires** sont prévues à cet effet :

- Signature du présent **règlement** par le-la participant-e et par son-sa responsable légal-e
- **Autorisation parentale** signée par le-la responsable légal-e du-de la mineur-e + copie de la **carte d'identité** du-de la signataire
- **Autorisation de droit à l'image** spéciale mineur signée par le-la responsable légal-e du-de la mineur-e

Ces documents destinés aux mineur-e-s sont rassemblés dans le "**pack mineurs**" disponible sur la page de pré-inscription en ligne. Un **numéro de téléphone du-de la responsable légal-e** signataire des documents devra également être fourni de manière à pouvoir être contacté par les organisateurs en cas d'urgence.

Durant la journée du concours, le-la participant-e mineur-e pourra être accompagné-e d'un-e seul-e et unique responsable légal-e, notamment dans les loges lors de la préparation. Il sera néanmoins demandé à l'accompagnateur-trice de confier le-la mineur-e aux organisateurs du concours durant le pré-jugement et la durée des prestations scéniques.

Entrée offerte

Les participant-e-s confirmé-e-s au concours cosplay recevront une **entrée offerte au festival pour le jour du concours**. En cas d'annulation ou de non présentation le jour J, l'entrée sera automatiquement **désactivée et non utilisable**.

Organisation de la journée

Lors de cette journée de concours, les participant-e-s rencontreront les membres du jury pour un entretien chronométré où ils seront invité-e-s à parler de la réalisation de leur costume et à répondre à diverses questions du jury. Ces entretiens nommés «**pré-jugement**» seront suivis des «**prestations scéniques**» où chaque participant-e-s aura un passage d'1min30.

Ces deux étapes permettront au jury de remplir une grille de notation (détaillée au paragraphe «**notation**») afin de départager les participant-e-s.

Prestations, décors et accessoires

Les prestations se déroulent sur la scène principale suivant l'ordre de passage annoncé par les organisateurs aux participant-e-s. Chaque participant monte sur scène tour à tour afin de présenter son costume et sa prestation au jury et au public.

Lors de la pré-inscription, il sera demandé aux participant-e-s de fournir la liste détaillée des éléments de décor et accessoires utilisés pour la prestation scénique. Cette liste devra être accompagnée d'un schéma de placement de façon à permettre aux organisateurs de placer les éléments avant la montée sur scène du participant-e. Une double vérification sera effectuée à l'arrivée sur place.

- **Sécurité sur scène**

Les décors et accessoires ne doivent pas représenter un danger physique, ou porter atteinte morale à qui que ce soit. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un élément, un accessoire ou la totalité du décor si le caractère tout public ou la sécurité de tous-tes n'est pas respectée.

Toute utilisation de pyrotechnie (fumée, feu d'artifices, pétards), lancé d'objet, projection ou versement de liquides sur ou hors de la scène est **strictement interdite** et cela dans le but de préserver la sécurité de tous-tes.

Aucune arme ne peut être autorisée, et ce, même en élément de décor (armes réelles, rasoirs, katanas, airsoft, couteaux, paintball ou toute autre assimilée comme arme). Toute réplique d'armes à feu sera également refusée par les organisateurs.

Seules les armes en carton ou matières plastiques non dangereuses pourront être acceptées par les organisateurs.

Tout élément ou accessoire considéré comme dangereux et non conforme à ce règlement introduit dans l'enceinte du festival sera définitivement confisqué par les organisateurs et confié à la sécurité de l'événement.

Jury

La composition du jury est décidée en amont du festival par les organisateurs. Un équilibre des spécialités est toujours recherché afin de représenter et d'apprécier au mieux les différentes techniques utilisées par les participant-e-s. Le nombre et les noms des membres du jury seront communiqués via les réseaux sociaux d'Angers Geekfest en amont du festival.

Notation

Les membres du jury notent chaque participant·e sur la base de 100 points : 50 points sur le costume et 50 points sur la prestation. Dans ces deux parties, plusieurs critères entrent en jeu :

Costume :

Difficulté
Qualité couture/construction
Choix tissus/matériaux
Ressemblance
Mobilité/ Aisance

Prestation :

Qualité, jeu de scène et Roleplay
Respect de l'oeuvre
Compréhension
Réalisation technique
Originalité / Créativité

Remise des lots

La remise des prix aura lieu sur la scène principale une fois les prestations scéniques terminées et une fois que le jury aura délibéré. Les horaires seront communiqués aux participant·e-s lors de l'envoi du planning de la journée.

Le concours récompense les participant·e-s avec des lots qui seront mentionnés ultérieurement par les organisateurs. Ceux-ci varient d'une édition à l'autre. Ces lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

Les prix remis pour le concours sont les suivants : 1^{er}·e place, 2^e place, 3^e place et Prix Spécial

Les participant·e-s s'engagent à respecter les résultats et le classement établi par le jury. Si l'emploi du temps des membres du jury le permet, il sera possible d'organiser une rencontre personnalisée après le concours pour que le·la participant·e et le jury puissent échanger sur l'issue des notations.

Loges

Les organisateurs mettent à disposition des participant·e-s au concours cosplay des loges en backstage de la scène. Les participant·e-s y trouveront des miroirs, des tables, des chaises et des cabines pour se changer. **Il est attendu des participant·e-s que iels respectent le matériel mis à disposition et la propreté des lieux.**

L'accès aux loges sera réglementé et précisé dans le planning de la journée envoyé par les organisateurs en amont du festival.

Un helper **actif** par participant·e peut être accepté dans les loges durant la préparation et l'habillage du·de la participant·e uniquement. Les helpers seront invités à quitter les loges avant le préjugement et pour toute la durée du concours. Si un membre du staff constate un abus de présence d'un helper, il pourra lui demander de quitter les loges immédiatement.

Après le concours, les participant·e-s devront récupérer tous leurs effets personnels une heure à 45 minutes avant la fermeture du festival et laisser l'espace **propre**.

Savoir-être

Sont **strictement interdits** durant la totalité du festival (comprenant les prestations):

- Tout objet, geste ou propos incitant à la violence, à la haine ou insultant.
- Tout objet, geste ou propos à caractère pornographique, raciste, sexiste, homophobe ou transphobe
- Tout objet, geste ou propos à caractère intimidant, humiliant ou dégradant
- Tout comportement et actes de type vol, vandalisme, agression physique ou verbale portant une atteinte physique et/ou morale envers les autres participant-e-s, les membres du jury, le public, les visiteurs et le staff organisateur.

Toute transgression de ces règles de savoir-être peut entraîner :

- L'exclusion et la disqualification immédiate du présent concours,
- L'exclusion d l'événement,
- L'interdiction de participer aux concours et défilés cosplay mis en place par les organisateurs à l'avenir
- Des poursuites judiciaires.

Ces règles s'appliquent également à tout-e accompagnant-e, helper et responsable légal-e présent-e-s.

Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du concours cosplay organisé lors d'Angers Geekfest organisé les **06 & 07 avril 2024**, les organisateurs prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives et personnelles qu'ils détiennent ou qu'ils traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est la **gestion et l'organisation d'un concours cosplay**.

Les données collectées dans le formulaire de pré-inscription sont liées à l'**identité** : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail, pseudonyme cosplay, page de réseaux sociaux. Ces données seront à destination des membres du staff organisateur du concours uniquement et conservées pour une durée de **5 ans**.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participant-e-s au concours peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement une fois le concours terminé. Les participant-e-s disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les participant-e-s peuvent contacter les organisateurs par mail.

Communication avec les organisateurs

Les échanges entre les organisateurs et les participant-e-s concernant les pré-inscriptions et les inscriptions sont **exclusivement effectués par mail**. Les participant-e-s auront la possibilité de contacter les organisateurs pour toute question durant la totalité du processus du concours.

Une semaine avant le festival, les organisateurs contacteront les participant-e-s par mail afin de leur transmettre les informations nécessaires à l'organisation le jour J.

Pour des raisons d'organisation et de logistique, le staff organisateur met en place un système de groupe de communication via l'**application Whatsapp** (accessible avec un numéro de téléphone). Des annonces et rappels globaux seront envoyés par le staff organisateur : horaires, points de rendez-vous etc.
Après le concours, le groupe Whatsapp reste ouvert et permet l'échange de photos des prestations et de contacts. Il permet également aux organisateurs de faire la promotion des prochains événements et concours organisés. La participation à ce groupe n'est en aucun cas obligatoire et il est possible de se rétracter en le quittant à tout moment.

Responsabilité

Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus comme responsables en cas de soucis liés à la technique vidéo et/ou son. Il en est de même en cas de vol, détérioration de costumes, accessoires ou décors, ou d'incidents éventuels survenus lors de l'événement.

Il en va de la responsabilité de chaque participant de bien prendre connaissance de la totalité des informations contenues dans ce présent règlement ainsi que tout autre document transmis par les organisateurs.

Tout-e participant-e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera disqualifié sans appel possible.

Merci de cocher ci-dessous si vous acceptez ou non de participer au groupe Whatsapp (voir article «communication avec les organisateurs» :

- J'accepte de faire partie du groupe Whatsapp "AGF5 Concours Cosplay"
- Je n'accepte pas de faire partie du groupe Whatsapp, et préfère les communications par SMS.

À le/...../ 2024,

Signatures précédées de la mention «Bon pour accord du présent règlement»
et du Nom et Prénom des signataires :

Représentant-e légal-e :

Participant-e mineur-e :